

Extrait du registre des décisions

Bureau du 07 juillet 2022

n° 105-22

Objet : RS - Cession d'une parcelle de foncier située rue de Belle Eau sur la commune de Chambéry

- date de convocation le 01 juillet 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept juillet dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Le Châtelard, gymnase, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux
La Ravoire	Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 16

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-François Beccu à Alain Caraco - de Pierre Brun à Marie Bénévisse - de Michel Camoz à Jean-Benoît Cerino - de Maryse Fabre à Cécile Trahand - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Hervé Ferroud-Plattet à Vincent Boulnois - de Christian Gogny à Philippe Gamen - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Daniel Rochaix à Eric Delhommeau - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

- conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Max Joly - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 07 juillet 2022

délibération n° 105-22

objet **RS - Cession d'une parcelle de foncier située rue de Belle Eau sur la commune de Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, indique que dans le cadre des travaux de réaménagement du nœud autoroutier sur les communes de Chambéry, La Motte-Servolex et Voglans, les réaménagements de voirie ont conduit AREA à prévoir le déplacement d'une sortie de la VRU initialement située à hauteur des entreprises Décathlon Essentiel, Break Out Escape Game et Peugeot.

Cette ancienne sortie à hauteur de la rue de Belle Eau, sur la commune de Chambéry, est à ce jour condamnée. Il en résulte que les fonciers attenants, appartenant au domaine public, sont inutilisés par les usagers et sont de fait désaffectés depuis la condamnation de la sortie.

Par délibération n° 032-22 C du 17 mars 2022, il a été constaté la désaffectation de ces délaissés de voirie qui ont été déclassés du domaine public. Une division cadastrale par un géomètre expert a permis de découper l'emprise qui représente environ 1 116 m².

L'entreprise riveraine de ce foncier, le groupe Peugeot Bernard, a sollicité Grand Chambéry afin d'acquérir ce foncier.

Il est donc proposé d'approuver la cession de cette parcelle, issue du domaine public, en cours de numérotation, d'une superficie d'environ 1 116 m², au groupe Peugeot Bernard ou à toute autre société, notamment la SCI Chambe déjà propriétaire de la concession Peugeot, et dont le gérant est Jean-Patrice Bernard.

Conformément à l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat, il est proposé un prix de vente de 80 € /m² soit un total d'environ 89 280 € (sans TVA).

L'acquéreur prendra à sa charge les frais d'établissement de l'acte.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat en date du 2 décembre 2021,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau l'acquisition et la cession des biens immeubles comprises entre 10 000 € HT et 500 000 € HT,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la cession de la parcelle issue du domaine public, en cours de numérotation, sur la commune de Chambéry, d'une superficie totale d'environ 1116 m², au groupe Peugeot Bernard ou à la SCI Chambe dont le gérant est Jean-Patrice Bernard,

Article 2 : approuve les modalités financières de cette vente, soit un prix de 80 euros/m² de foncier. Les frais d'acte seront également à la charge de l'acquéreur,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 105-22

Objet de l'acte :	RS - Cession d'une parcelle de foncier située rue de Belle Eau sur la commune de Chambéry
Thème Préfecture :	3 - Domaine et patrimoine 2 - Alienations 1 - Cessions immobilières (sauf cessions à entreprises à classer dans 7-4)
Date de l'acte :	13 juillet 2022
Annexe(s) :	Périmètre Cession Belle Eau Chambéry

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220713-lmc1H27654H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27654H1

Date de transmission en Préfecture :	14 juillet 2022
Date de réception en Préfecture :	14 juillet 2022
Publication :	jeudi 14 juillet 2022